



**UNOPS**

INTERNAL AUDIT AND INVESTIGATIONS GROUP

## UNITED NATIONS OFFICE FOR PROJECT SERVICES (UNOPS)

### RAPPORT DE GESTION

**22 février 2021**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>NOM DU PROJET:</b>    | <b>PROJET D'APPUI A LA REHABILITATION ET<br/>RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE FINANCEMENT<br/>ADDITIONNEL (PARRSA FA)</b> |
| <b>NUMERO DU PROJET:</b> | <b>21235-001</b>   |
| <b>PAYS:</b>             | <b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b>  |
| <b>AUDITEUR:</b>         | <b>BDO LLP</b>   |
| <b>PERIODE:</b>          | <b>1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019</b>  |



### Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Acronymes et abréviations                   | 3 |
| Résumé                                      | 4 |
| Contexte de la mission                      | 4 |
| Objectifs de l'audit                        | 4 |
| Portée de l'audit                           | 4 |
| Résultat de l'audit                         | 5 |
| Principales observations et recommandations | 6 |
| Aperçu opérationnel                         | 7 |
| Evaluation détaillée                        | 8 |
| Annexe I – Définitions                      |   |
| Annexe II – Détails de la constatation 3    |   |

## Acronymes et abréviations

|       |  |
|-------|--|
| AID   | Association Internationale de Développement                        |
| CDOC  | Centre d'Opérations de l'UNOPS en République Démocratique du Congo |
| FA    | Financement Additionnel  |
| IAASB | International Auditing and Assurance Standards Board               |
| IAIG  | Internal Audit and Investigations Group                            |
| IESBA | International Ethics Standards Board for Accountants               |
| IPSAS | International Public Standard Accounting System                    |
| ISA   | International Standards on Auditing                                |
| MOD   | Maître d'Ouvrage Délégué   |
| PTBA  | Plan de Travail et Budget Annuel                                   |
| UNCP  | Unité Nationale de Coordination du Projet                          |
| UNOPS | United Nations Office for Project Services                         |
| US\$  | Dollar américain   |



## Résumé

### Contexte de la mission

Le groupe de l'audit et des investigations (IAIG) de l'UNOPS, par l'intermédiaire du cabinet BDO LLP, a effectué un audit du Financement Additionnel du Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole « PARRSA FA », (oneUNOPS Projet ID 21235-001), (le projet), mis en œuvre par le Centre d'Opérations de l'UNOPS en République Démocratique du Congo. Le cabinet d'audit a conduit la mission sous la direction et la supervision de l'IAIG et conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Les dépenses du projet se chiffrent à US\$ 9 085 878 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Le bailleur de fonds qui a contribué au projet est la Banque Mondiale, à travers un don de l'Association Internationale de Développement (AID).

### Objectifs de l'audit

L'objectif général de l'audit est de donner une opinion sur la gestion des opérations de ce projet afin de s'assurer de l'utilisation rationnelle des fonds mis à disposition pour la réalisation des objectifs du projet. Un accent particulier a été mis sur :

- a) L'utilisation effective et efficiente des ressources ;
- b) La fiabilité des rapports ;
- c) La sauvegarde des actifs ; et
- d) La conformité à la réglementation applicable.

Le but de l'audit est de donner une assurance que :

- a) Les ressources obtenues du client ou du bailleur et les dépenses du projet ont été correctement justifiées ;
- b) Les dépenses du projet ont été engagées conformément aux procédures et normes applicables à l'accord établi et que ces dernières sont justifiées par une documentation adéquate ;
- c) Les rapports financiers présentés par l'UNOPS pour l'année concernée par le présent audit reflètent avec sincérité et fiabilité les opérations du projet.

L'objectif spécifique de l'audit est de procéder à une évaluation globale du système de contrôle interne mis en place pour la gestion du projet afin que les transactions soient traitées en conformité avec les politiques et procédures pour la réalisation des objectifs du projet.

### Portée de l'audit

Le présent audit a été conduit conformément aux normes internationales d'audit émises par l'IAASB et des pratiques internes de l'UNOPS et en prenant en considération les exigences des normes comptables internationales applicables au secteur public (IPSAS).



### Résultat de l'audit

Sur la base de l'audit et de la lettre de gestion correspondante, IAIG est d'avis que la gestion du projet est partiellement satisfaisante (des améliorations sont nécessaires), ce qui signifie que « Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques sont généralement établis et fonctionnent, mais nécessitent des améliorations. Les problèmes identifiés n'empêchent pas, de manière significative, la réalisation des objectifs de l'entité ». Le détail des résultats de l'audit est présenté dans les tableaux 1 et 2.

**Tableau 1 : Résumé des résultats de l'audit**

| Titre du Projet  |              | Période                                    | Project no.  |
|--|--------------|--|--------------|
| Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole Financement Additionnel – PARRSA FA |              | 1 <sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2019 | 21235-001    |
| Etats financiers   |              | Biens non consommables                     |              |
| Montant US\$   | Opinion      | Montant US\$                               | Opinion      |
| 9,085,878  | Sans réserve | 113,767                                    | Sans réserve |

**Tableau 2 : Résumé du classement du contrôle interne pour le Projet**

| Résumé de la notation par domaine fonctionnel |  |  |
|---|--|--|
| Domaine fonctionnel                           | Notation   |  |
| Gestion du projet                             | Partiellement satisfaisant<br>(Des améliorations sont nécessaires)         |  |
| Finances                                      | Partiellement satisfaisant<br>(Des améliorations sont nécessaires)         |  |
| Ressources humaines                           | Satisfaisant   |  |
| Acquisition des biens et services             | Satisfaisant   |  |
| Administration générale                       | Satisfaisant   |  |
| <b>Notation générale</b>                      | <b>Partiellement satisfaisant<br/>(Des améliorations sont nécessaires)</b> |  |



### Principales observations et recommandations

Le rapport de gestion du projet contient quatre recommandations, dont une qui est d'une priorité élevée et trois qui sont d'une priorité moyenne.

Les recommandations de priorité élevée impliquent que l'action (la mesure) est jugée comme impérative pour garantir que l'UNOPS n'encourt pas de risques élevés (en d'autres termes, le fait de ne pas prendre cette mesure pourrait entraîner de graves conséquences et problèmes), et celles de moyenne priorité impliquent qu'une mesure est jugée nécessaire à prendre pour éviter des risques considérables (en d'autres termes, le fait de ne pas prendre cette mesure pourrait entraîner de sérieuses conséquences).

Le tableau ci-dessous donne l'observation que nous avons émise relativement aux domaines fonctionnels concernés. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés en Section « Evaluation détaillée ».

| No.          | Domaine fonctionnel               | Titre de la constatation d'audit                             | Priorité (Elevée / Moyenne) | Impact financier (US\$) |
|--------------|-----------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------|
| 1            | Gestion de projet                 | Insuffisances relatives au suivi de travaux                  | Elevée                      | -                       |
| 2            | Gestion de projet                 | Faible taux d'exécution financière                           | Moyenne                     | -                       |
| 3            | Finances                          | Comptabilisation inappropriées de certaines transactions     | Moyenne                     | -                       |
| 4            | Acquisition des biens et services | Insuffisances relatives à la gestion des retenue de garantie | Moyenne                     | -                       |
| <b>Total</b> |                                   |  |                             | -                       |



## Aperçu opérationnel

Sur la base des résultats et acquis de la phase initiale du projet d'Appui à la Réhabilitation et la relance du Secteur Agricole « PARRSA » 77040, la Banque mondiale a consenti au Gouvernement de la RDC un financement additionnel d'un montant de 75 millions de dollars pour une durée de deux ans.

Le financement additionnel (FA) aidera à financer les coûts liés au changement d'échelle et à l'élargissement du champ de certaines activités en cours, et à la mise en œuvre de nouvelles activités visant à renforcer l'impact du projet initial, qui a obtenu des résultats jugés satisfaisants.

L'objectif de développement du financement additionnel reste le même que celui du projet de base auquel la référence aux petits producteurs a été soustraite car le financement additionnel vise également à attirer le secteur à travers les PME agricoles. Ainsi l'objectif de développement revu est d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer la commercialisation des productions végétales et animales dans les zones ciblées. Il couvre la Province du Nord Ubangi, la province du Sud Ubangi, la province de la Mongala et la vile province de Kinshasa avec une extension aux territoires de Libenge dans la province du Sud Ubangi et de Bongandanga dans la province de Mongala.

Le financement additionnel est organisé autour de trois composantes :

- Composante 1 : Amélioration de la production agricole et animale.
- Composante 2 : Amélioration des infrastructures de commercialisation
- Composante 3 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, du Ministère de Développement Rural, Gestion du Projet et le suivi et évaluation.

Le Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS) a été recruté au titre de Maître d'Ouvrage Délégué pour la mise en œuvre de la sous composante 3 « Amélioration de la production rizicole dans le Pool Malebo portant sur l'aménagement hydro-agricole de la vallée de la Linkana (Ville- Province de Kinshasa)» de la composante 1 « Amélioration de la production agricole et animale » et de la composante 2 « Amélioration des infrastructures de commercialisation » dans les provinces de la Mongala, du Nord Ubangi et du Sud Ubangi.

Le contrat de base est entré en vigueur en date du 28 mai 2018 pour une durée de 18 mois, devant s'achever au 23 septembre 2019 pour un montant plafond de US\$ 32,500,000. Cependant le contrat a connu trois avenants comme suit :

- L'avenant N°1 a été signé le 23 septembre 2019 pour proroger la date de clôture du contrat de base de cinq mois soit du 23 septembre 2019 au 28 février 2020, en raison de plusieurs contraintes observées sur le terrain ;
- L'avenant N°2 a été signé le 13 novembre 2019 portant sur une diminution du montant du contrat de base de US\$ 6,112,597 ramenant le montant amendé du contrat à US\$ 26,387,403 compte tenu des contraintes observées sur le terrain ;
- L'avenant N°3 a été signé le 20 février 2020 pour proroger la date de clôture du contrat au 15 décembre 2020 avec une augmentation du montant du contrat de base de US\$ 6,112,597 portant le montant amendé du contrat à US\$ 32,500,000.

## Evaluation détaillée

| #  | Observation  | Recommandation   | Commentaire de la direction et plan d'action  | Responsable/<br>Date de mise en œuvre/<br>Priorité   |
|--|--|--|---|--|
| <b>Domaine fonctionnel : Gestion de projet</b> |  |  |   |  |
| 1.   | <p><b><u>Titre</u></b></p> <p>Insuffisances relatives au suivi des travaux</p> <p>████████████████████</p> <p>██</p> <p>██████████</p> <p>██</p> <p>██</p> <p>██</p> <p>████████████████████</p> <p>██</p> <p>██</p> <p>██</p> <p>██</p> <p>████████████████████</p> <p>██</p> | <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un meilleur suivi dans les délais d'exécution des travaux ;</li> <li>➤ Que les délais plus appropriés qui tiennent compte des spécificités des travaux soient accordés ;</li> <li>➤ L'application des pénalités de retard lorsque nécessaire ou de joindre une note au dossier justifiant leur non application.</li> </ul> | <p><b><u>Plan d'action</u></b></p> <p>- Renforcement du système interne de suivi des contrats avec mise en place de pénalités de retard et/ou demande d'avenant au contrat au plus tard un (01) mois avant la fin du contrat ;</p> <p>- Revue générale des plannings de travaux lors de l'écriture des Termes de Référence pour un Appel d'Offre.</p> | <p><b><u>Responsable</u></b></p> <p>Chef de projet<br/>Unité<br/>Procurement<br/>Ingénieur<br/>principal<br/>Infrastructures<br/>Unité Finances</p> <p><b><u>Date de la mise en œuvre</u></b></p> <p>Immédiate</p> <p><b><u>Priorité</u></b></p> <p>Elevée</p> |







| #  | Observation   | Recommandation   | Commentaire de la direction et plan d'action   | Responsable/<br>Date de mise en œuvre/ Priorité   |
|--|---|--|--|---|
| <b>Domaine fonctionnel : Gestion du projet</b> |   |  |  |   |
| <b>2.</b>                                      | <p><b><u>Titre</u></b></p> <p>Faible taux d'exécution financière du budget global</p> <p><b><u>Critère de comparaison</u></b></p> <p>L'article 2 de l'Accord ZR-MINAGRI-59953-CS-CDS stipule que :</p> <p>« Le partenaire de l'ONU convient de : (a) livrer les produits à la portée et au calendrier des services ainsi qu'aux ressources requises par l'équipe de Membres du personnel, Consultants et fournisseurs et figurant à l'Annexe I... ».</p> <p>L'article 14 de présent Accord stipule que :</p> <p>« Critère de performance : le partenaire de l'ONU assume ses obligations découlant du présent Accord avec toute la diligence, l'efficacité et le sens de l'économie requis conformément aux techniques et pratiques professionnelles généralement admises, et veille à appliquer des normes de gestion saines ».</p> <p><b><u>Observations</u></b></p> <p>L'analyse du rapport annuel produit par UNOPS et transmis à l'UNCP nous a permis de</p> | <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>Nous recommandons une meilleure organisation au sein de l'organisation afin de mieux planifier, exécuter et suivre les activités du projet.</p> | <p><b><u>Plan d'action</u></b></p> <p>- Amélioration des prévisions de dépenses annuelles et mensuelles ;<br/>- Renforcement du système de révision budgétaire par anticipation d'un avenant au contrat.</p> | <p><b><u>Responsable</u></b></p> <p>Chef de projet<br/>Unité<br/>Procurement<br/>Ingénieur principal<br/>Infrastructures<br/>Unité Finances</p> <p><b><u>Date de la mise en œuvre</u></b></p> <p>Immédiate</p> <p><b><u>Priorité</u></b></p> <p>Moyenne</p> |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p>constater un faible taux d'exécution financière. Suivant la signature, à la date de 13 novembre 2019, de l'Avenant N° 2 de l'Accord ci-dessus, le montant du contrat a été diminué à US\$ 26,387,403. Par conséquent, le PTBA 2019 a été révisé en octobre 2019 à US\$ 17,590,824. En considérant les dépenses déclarées de US\$ 9,085,878 pour l'année financière 2019, le projet a donc réalisé un taux d'exécution financière de 52% du PTBA 2019.</p> <p>Cependant, l'Avenant N° 3 a été signé le 20 février 2020 pour proroger la date de clôture du contrat au 15 décembre 2020 avec une augmentation du montant du contrat de base à US\$ 32,500,000. En considérant les dépenses cumulatives réalisées sur le Financement Additionnel de 2018 à 2019, totalisant US\$ 10,443,666 et les engagements au 31/12/2019 de US\$ 5,937,210, nous relevons un faible taux d'exécution budgétaire global de 50%.</p> <p><b><u>Impact</u></b></p> <p>Défi majeur à relever (US\$ 14,119,124 à engager) sur une période extrêmement courte (12 mois) / risque sur l'atteinte des objectifs du projet.</p> <p><b><u>Cause</u></b></p> <p>Encadrement</p> |  |  |  |
|---|--|--|--|

| #                                     | Observation  | Recommandation   | Commentaire de la direction et plan d'action  | Responsable/<br>Date de mise en œuvre/<br>Priorité  |
|---------------------------------------|--|--|---|---|
| <b>Domaine fonctionnel : Finances</b> |  |  |   |   |
| <b>3.</b>                             | <p><b><u>Titre</u></b></p> <p>Comptabilisation inappropriées de certaines transactions</p> <p><b><u>Critère de comparaison</u></b></p> <p>L'article 2.1.8. relatif à la Description du système comptable du manuel de procédures UNOPS stipule que :</p> <p>« Toute écriture comptable est soutenue par des documents justificatifs (facture, bon de livraison, bon de réception, bon de commande, billet d'avion, carte d'embarquement, rapport de mission etc...). L'Assistant financier du projet ne saisit aucune écriture dont les justificatifs sont jugés insuffisants ou non probants... ».</p> <p><b><u>Observations</u></b></p> <p>Nous avons relevé des écarts entre le montant comptabilisé et le montant facturé par les prestataires. Ces écarts, d'un montant de US\$ 5 009, étaient généralement dus à une non prise en compte de la retenue de garantie effectuée par le projet. Le détail de ses transactions est présenté en Annexe II.</p> | <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>Nous recommandons que le montant des dépenses comptabilisées soit identiques au montant facturé par les prestataires. En cas d'écart, une note jointe aux justificatifs devrait être faite afin de l'expliquer.</p> | <p><b><u>Plan d'action</u></b></p> <p>Comme expliqué, depuis, la procédure d'enregistrement des receipts pour les retenues de garanties a bien été réexpliquée, et les erreurs ont été corrigées en 2020.</p> <p>Elle fera l'objet d'un SOP spécifique sur les receipts des contrats de travaux et les EAT.</p> | <p><b><u>Responsable</u></b></p> <p>Assistant financier du projet ;<br/>Services de finance du CDOC</p> <p><b><u>Date de la mise en œuvre</u></b></p> <p>Immédiate</p> <p><b><u>Priorité</u></b></p> <p>Moyenne</p> |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p><b><u>Autres commentaires de l'auditeur concernant le PO 3101382</u></b></p> <p>Les deux RFP qui nous ont été transmis donnent les informations suivantes :</p> <p>Voucher 620433410 : l'état d'avancement des travaux est de 26,49% représentant un total général pour la période de US\$ 11,840 avec une retenue de US\$ 1,184 et un montant à payer de US\$ 10,656.</p> <p>De même, le Voucher 620434401 : l'état d'avancement des travaux est de 22,73% représentant un total général pour la période de US\$ 10,157 avec une retenue de US\$ 1,016 et un montant à payer de US\$ 9,141.</p> <p>De ce fait, le montant facturé est bien de US\$ 21,997 et non de US\$ 19,797.</p> <p><b><u>Impact</u></b></p> <p>Sous-estimation des dépenses réalisées</p> <p><b><u>Cause</u></b></p> <p>Erreur humaine</p> |  |  |  |
|---|--|--|--|

| #  | Observation  | Recommandation   | Commentaire de la direction et plan d'action   | Responsable/<br>Date de mise en œuvre/ Priorité   |
|--|--|--|--|---|
| <b>Domaine fonctionnel : Acquisition des biens et services</b> |  |  |  |   |
| <b>4.</b>  | <p><b>Titre</b></p> <p>Insuffisances relatives à la gestion des retenue de garantie</p> <p><b>Critère de comparaison</b></p> <p>L'annexe 1 du contrat de construction ITB/2019/9742 signé avec l'entreprise Kejoy Construction relative à la retenue stipule que le montant de 10% de la valeur estimée des travaux exécutés au cours de la période de paiement correspondante, ainsi défini dans la facture pour cette période sera retenue de chaque paiement, sauf pour tout acompte versé conformément jusqu'à un maximum de 1% du prix contractuel. Il en est de même en ce qui concerne les contrats signés avec les prestataires Organisation Paysanne pour le Développement (OPAD) et Keith Entreprise.</p> <p>L'annexe 1 du contrat d'entretien ITB/2019/9682 signé avec l'entreprise Agence des Techniques pour la Construction du Congo (ATCC) relative à la retenue stipule que le montant de 10% de la valeur estimée des travaux exécutés au cours de la période de paiement correspondante, ainsi défini dans la facture pour cette période sera retenue de chaque paiement, sauf pour tout acompte versé conformément jusqu'à un maximum de 10% du prix contractuel.</p> | <p><b>Recommandation</b></p> <p>Nous recommandons que le projet respecte les clauses contractuelles en ce qui concerne les retenues de garantie à effectuer sur les décomptes soumis par les prestataires.</p> | <p><b>Commentaires</b></p> <p>Effectivement le contrat prévoyait 10% de retenue, mais par le passé, la retenue était de 5% pour ce type de réhabilitation d'où la confusion des équipes terrain lors de la préparation des EAT. Le constat de cette erreur a été fait lors des paiements de la troisième facture et les corrections ont été faites à la suite des décomptes. Les prestataires ont tous récupéré la totalité des retenues à la réception définitive des travaux après corrections.</p> <p>Les contrats d'entretien routier par méthode HIMO ne comprennent généralement pas de retenue de garantie. Toutefois, par erreur, les 3 contrats de l'ITB/2019/9682 ont inclus cette provision. Aucun des 50 autres contrats d'entretiens courants signés sur le projet ne comporte cette clause. Malheureusement, ni le fournisseur, ni les équipes n'ont relevé cette erreur, il n'y a pas eu d'amendement au contrat et les paiements ont été traités comme pour tous les paiements de travaux HIMO, c'est-</p> | <p><b>Responsable</b></p> <p>Chef de projet ;<br/>Services de finance du CDOC</p> <p><b>Date de la mise en œuvre</b></p> <p>Immédiate</p> <p><b>Priorité</b></p> <p>Moyenne</p> |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p><b><u>Observations</u></b></p> <p>Concernant les contrats signés avec les entreprises Kejoy Construction, Organisation Paysanne pour le Développement (OPAD) et Keith Entreprise, nous avons constaté que les factures soumises par ces prestataires ont fait l'objet d'une retenue de 5% au lieu de 10% tel qu'indiqué dans le contrat. Nous n'avons pas obtenu de note justifiant cette démarche. Le projet court ainsi le risque que les fonds retenus soient insuffisants pour effectuer les corrections relatives aux éventuelles défaillances identifiées après la fin des contrats.</p> <p>Concernant le contrat signé avec l'entreprise Agence des Techniques pour la Construction du Congo (ATCC), nous avons constaté que dans le cadre des contrats relatifs aux travaux d'entretien des axes routiers, les retenues de garantie n'ont pas été effectuées. Nous n'avons obtenu de note justifiant cette exception.</p> <p><b><u>Impact</u></b></p> <p>Non-respect des clauses contractuelles</p> <p><b><u>Cause</u></b></p> <p>Encadrement</p> |  | <p>à-dire, sans retenue.</p> <p><b><u>Plan d'action</u></b></p> <p>Comme expliqué, depuis, la procédure d'enregistrement des receipts pour les retenues de garanties a bien été ré-expliquée, et les erreurs ont été corrigées en 2020. Elle fera l'objet d'un SOP spécifique sur les receipts des contrats de travaux et les EAT.</p> <p>Il s'agit d'une erreur concernant 3 contrats / 53 contrats. Depuis lors, une révision systématique des contrats et de leurs annexes avant signature est opérée par la responsable des Achats de UNOPS. Les équipes seront à nouveau sensibilisées.</p> |  |
|--|--|--|--|



## Annexe I – Définitions

### Notes standard concernant l'évaluation du système de contrôle interne

Le système harmonisé de note étant appliqué par les services d'audit internes de l'UNICEF, UNFPA, WFP, UNDP et de l'UNOPS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est basé sur les principes suivants :

- (a) satisfaisant ;
- (b) partiellement satisfaisant (des améliorations sont nécessaires) ;
- (c) partiellement satisfaisant (des améliorations majeures sont nécessaires) ; et
- (d) insatisfaisant.

Les éléments du système de classement prennent en considération le système de contrôle interne, les pratiques en matière de gestion du risque, et leur impact sur l'accomplissement des objectifs. Les définitions des notes sont les suivantes :

| Note Standard   | Définition   |
|---|--|
| <b>Satisfaisant</b>   | Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques sont adéquatement établis et fonctionnent correctement. Il n'existe aucun problème qui a été identifié qui peut affecter significativement l'atteinte des objectifs de l'entité auditée.     |
| <b>Partiellement satisfaisant<br/>(des améliorations sont nécessaires)</b>          | Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques sont généralement établis et fonctionnent, mais nécessitent des améliorations. Les problèmes identifiés n'empêchent pas, de manière significative, la réalisation des objectifs de l'entité. |
| <b>Partiellement satisfaisant<br/>(des améliorations majeures sont nécessaires)</b> | Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques sont généralement établis et fonctionnent, mais nécessitent des améliorations majeures. La réalisation des objectifs de l'entité est mise à risque par les problèmes identifiés.             |
| <b>Insatisfaisant</b>   | Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ne sont pas établis ou ne fonctionnent pas bien. Les problèmes identifiés sont tels que la réalisation des objectifs de l'unité auditée se trouve compromise.                                |

## Classement des priorités des recommandations d'audit

Les observations d'audit sont classées en fonction de la priorité des recommandations d'audit et des causes possibles des problèmes. L'observation d'audit catégorisée fournit une base permettant à la direction du bureau de pays de l'UNOPS de traiter les problèmes.

Les catégories de priorités suivantes sont utilisées :

| Classement    | Définition   |
|---------------|--|
| <b>Elevé</b>  | L'action (la mesure) est jugée comme impérative pour garantir que l'UNOPS n'encourt pas de risques élevés (en d'autres termes, le fait de ne pas prendre cette mesure pourrait entraîner de graves conséquences et problèmes). |
| <b>Moyen</b>  | La mesure à prendre est jugée nécessaire pour éviter des risques sérieux (en d'autres termes, le fait de ne pas prendre cette mesure pourrait entraîner de sérieuses conséquences).  |
| <b>Faible</b> | La mesure à prendre est jugée souhaitable et devrait assurer un contrôle plus strict ou une meilleure utilisation des fonds engagés.   |

## Causes Possibles

Les catégories suivantes de causes possibles sont utilisées :

- Directives** : Absence de procédures écrites pour guider le personnel dans l'accomplissement de ses fonctions.
- Encadrement** : Insuffisance ou absence de supervision par les superviseurs.
- Erreur humaine** : Fautes commises par des membres du personnel dans l'accomplissement des fonctions qui leur sont assignées.
- Ressources** : Manque ou insuffisance des ressources (fonds, compétences, personnel, etc.) affectées à l'exercice d'une activité ou fonction.

## Liste des Domaines Fonctionnels

Les catégories suivantes ont été utilisées :

- Gestion de Projet ;
- Finances ;
- Acquisition des biens et services ;
- Ressources humaines ;
- Administration générale.

**Annexe II – Détails de la constatation 3**

| Vendor   | PO ID   | Invoice ID | Date             | Montant facturé | Montant comptabilisé | Ecart          | Commentaires   |  |
|--|---------|------------|------------------|-----------------|----------------------|----------------|--|--|
| 35 - Entreprise de construction<br>Technovies<br>ECOTEC SARL<br><br>ITB/2019/9752/03       | 3101382 | 433410     | 2 décembre 2019  | 11,840          | 9,590                |                | Le montant comptabilisé est de US\$ 20,813 bien que les justificatifs transmis s'élèvent à US\$ 21,997. Soit un écart de US\$ 1,184 qui correspond à la retenue de garantie sur le voucher 433410. |  |
|  |         | 433401     | 16 décembre 2019 | 10,157          | 8,227                |                |  |  |
|  |         |            |                  |                 |                      | 1,066          |  |  |
|  |         |            |                  |                 |                      | 914            |  |  |
|  |         |            |                  |                 |                      | 914            |  |  |
|  |         |            |                  |                 |                      | 102            |  |  |
| <b>Total 1</b>   |         |            |                  | <b>21,997</b>   | <b>20,813</b>        | <b>(1,184)</b> |  |  |
| 40 - JEUNESSE<br>UNIE POUR LES<br>TRAVAUX DE<br>CONSTRUCTION<br>(JUTC)<br>ITB/2019/9752/08 | 3101385 | 433423     | 25 novembre 2019 | 20,703          | 16,769               |                | Le montant comptabilisé est de US\$ 18,632 bien que le montant facturé soit de US\$ 20,702, soit un écart de 2,070 US\$ qui correspond à la retenue de garantie de 10% sur le montant facturé.     |  |
|  |         |            |                  |                 |                      | 1,863          |  |  |
| <b>Total 2</b>   |         |            |                  | <b>20,703</b>   | <b>18,632</b>        | <b>(2,070)</b> |  |  |
| 31 - AGENCE<br>DES<br>TECHNIQUES<br>POUR LA<br>CONSTRUCTION                                | 3102170 | 432068     | 22 décembre 2019 | 10,350          | 14,213               |                | Le montant comptabilisé est de US\$ 26,143 bien que le montant facturé soit de US\$ 27,898, soit un écart de US\$ 1,755 qui correspond à   |  |
|  |         | 437381     | 30 novembre 2019 | 17,548          | 8,384                |                |  |  |
|  |         |            |                  |                 |                      | 1,579          |  |  |

## INTERNAL AUDIT AND INVESTIGATIONS GROUP

|                      |  |  |  |               |               |                |   |
|----------------------|--|--|--|---------------|---------------|----------------|---|
| DU CONGO<br>ATCC     |  |  |  |               | 932           |                | la retenue de garantie de<br>10% sur le voucher 437381. |
| ITB/2019/9752/21     |  |  |  |               | 932           |                |   |
|                      |  |  |  |               | 104           |                |   |
| <b>Total 3</b>       |  |  |  | <b>27,898</b> | <b>26,143</b> | <b>(1,755)</b> |   |
| <b>Total Général</b> |  |  |  | <b>70,597</b> | <b>65,588</b> | <b>(5,009)</b> |   |